



Aiki Dojo de Marseille Informations Pratiques – YOGA

Les cours sont dispensés au Dojo situé 16 bis avenue Viton 13009 Marseille.

Horaires des cours

LUNDI	12h00 à 13h30
MERCREDI	12h00 à 13h30

Cotisation annuelle

Adhésion annuelle Association ADM :	20 €
Cotisation annuelle	240 € *

Les règlements sont reçus **en début de saison** et sont effectués selon les modalités suivantes : 3 chèques à raison d'un chèque par trimestre de pratique (3 chèques de 100€, 80€ et 80€). Les règlements en espèces ne sont pas acceptés. Les chèques remis en début de saison seront encaissés au début de chaque trimestre.

Chaque trimestre entamé sera entièrement dû.

** si vous êtes aussi pratiquant Aïkido au dojo : -50% sur la cotisation annuelle (3 chèques de 40€)*

Cours d'essai :

1 cours d'observation suivi de 1 à 2 cours d'essai (maximum). La participation au(x) cours d'essai sera également soumise au règlement préalable de l'adhésion annuelle à l'Association (20€), qui intègre l'assurance du pratiquant.